

INFORMER
CONTESTER
REVENDIR
Sud...

Merci de votre confiance !

Alors que le syndicat Sud n'existait pas sur le groupe Coriolis, nous venons de terminer troisième organisation aux élections du site de Laval. Nous ne pouvons qu'être flattés et honorés par le résultat de cette élection. A nous de démontrer par notre présence que nous pouvons répondre à 100% des préoccupations du personnel. A nous de démontrer que nous pouvons pousser et réinventer le Comité d'Entreprise qui sera géré par la CFDT. Aussi, nous ferons tout pour que le rapport entre les Instances Représentatives du Personnel et les salariés change.

Un choix qui sera entendu par notre PDG !

Il est incontestable que ces résultats sont démonstratifs de la reconnaissance du travail de terrain (tracts, etc...), et que le positionnement de Sud a un retentissement favorable auprès du personnel. C'est un vote dont nous nous félicitons, et nous remercions tout le personnel qui nous fait confiance. C'est ce syndicalisme de proximité, d'écoute et d'actions dont le personnel a besoin. Il l'a affirmé localement en confirmant la présence d'élus **Sud**. A nous aujourd'hui d'unir par un travail sur le groupe l'ensemble des salariés de Coriolis afin de gagner des meilleures conditions de travail et des meilleurs salaires.

Sur le second collège, nous n'avons pas présenté de liste faute de candidats voulant porter publiquement un autre projet. La population cadre (ou agents de maîtrise) exprime une difficulté à se présenter sur la liste d'un syndicat plus radical alors que, par ailleurs, il lui est demandé d'être le relais d'une politique que l'on dénonce. C'est une préoccupation pour nous et nous travaillons pour une meilleure implantation syndicale dans l'encadrement.

Dans le contexte social connu aujourd'hui, la direction ferait bien d'entendre le signal émis par les électrices et les électeurs.

Vos élus Sud:

Comité d'entreprise : Catherine Moisan (T), Pelloin Héléne (S)

Délégués du personnel : Catherine Moisan (T), Claire Chauveau (S)

NB : T = titulaire et S = suppléant. Les chiffres entre parenthèses dans le tableau correspondent à des élus suppléants. Les pourcentages sont ceux des listes titulaires.

	Sud	CGT	FO	CFDT
C.E.	15,31%	27,55 %	12,24%	44,90 %
Elu(e)s	1 (1)	1 (1)	0	2 (2)
D.P.	15,74 %	21,83 %	12,18 %	50,25 %
Elu(e)s	1 (1)	1 (2)	0	4(3)

Et maintenant ?

Après chaque élection un certain nombre de votes doivent avoir lieu afin de nommer des élus pour les différentes responsabilités afférentes au fonctionnement du CE.

Par exemple nous allons voter pour élire :

- Un secrétaire du CE (il réalise les ordres du jour avec le président du CE)
- Un trésorier et généralement un trésorier adjoint...
- Des présidents et des membres pour les commissions formation, logement et égalité professionnelle.

En règle générale sur le groupe et dans les autres entreprises, c'est l'organisation majoritaire qui prend la responsabilité du secrétariat. La trésorerie est souvent partagée entre deux organisations syndicales (ce que notre syndicat proposera aux autres organisations).

